

ARRETE DU MAIRE

AUTORISATION DE DEPLACEMENT D'UN DEBIT DE TABAC

N° 43-2026

Le Maire de la commune de SAINT MICHEL CHEF CHEF ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;
Vu l'avis du directeur régional des douanes et de l'organisation professionnelle représentative sur le plan national des débitants de tabac ;
Vu le permis de construire n° PC 044 182 25 01049 ;

Considérant la demande de Monsieur Matthieu MASSEPORT et Madame Nolwenn GIRARD pour déplacer leur établissement au 58 bis avenue de la Convention, le temps des travaux ;
Considérant qu'il convient de règlementer les occupations temporaires du domaine public ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Nolwenn GIRARD et Monsieur Matthieu MASSEPORT, propriétaires de la Maison de la presse tabac sis n°49 avenue de la Convention à THARON-PLAGE, sont autorisés à déplacer temporairement leur activité de ladite adresse au 58 bis, avenue de la Convention, à compter du 2 mars 2026 et jusqu'à la fin des travaux de leur établissement.

ARTICLE 2 : L'arrêté d'occupation du domaine public n°135-2023 du 5 mai 2023 reste en vigueur le temps du changement de lieu d'exploitation.

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune de SAINT MICHEL CHEF CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, le commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint Brévin Les Pins, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,
Le 20 février 2026

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20260222-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 22-02-2026

Publication le : 22-02-2026

Le Maire,


Eloise BOURREAU-GOBIN